

Neulise  
**SERVICES  
PÉRISCOLAIRES**

# LE GUIDE

**ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**



**ATTENTION!**  
**LA GARDERIE FERMERA À  
18H30 À PARTIR DE LA  
RENTRÉE.**

**RESTAURATION SCOLAIRE - GARDERIE**



# HORAIRES

TEMPS ÉDUCATIFS

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

13h30

Ecole



16h30

Accueil du soir



11h30

Pause méridienne



18h30



8h30

Ecole



7h00

Accueil du matin



## ET LE MERCREDI ?

Le Centre de Loisirs Les Enchanteurs  
accueille les enfants toute  
la journée (possibilité de repas).  
Inscription obligatoire.

Pour plus de renseignements,  
vous pouvez les contacter :

 par téléphone : 07.81.03.57.31

 par mail : [clsh-les.enchanteurs@orange.fr](mailto:clsh-les.enchanteurs@orange.fr)

# GARDERIE

## ACCUEIL DU MATIN

Tous les jours scolaires de 7h00 à 8h15.

Mise à disposition de matériel, propositions d'activités et respect du rythme individuel de chacun. A 8h15, accompagnement des enfants jusqu'à leur école par les agents municipaux ou par le personnel de l'école Saint Joseph.

## ACCUEIL DU SOIR

Tous les jours scolaires de 16h30 à 18h30.

Le temps d'accueil commence avec un goûter prévu par la commune. Puis propositions d'activités ouvertes : jeux dans la cour, dessins, construction, jeux de société, etc.

## TARIFS PAR ENFANT

### ELÈVES DOMICILIÉS À NEULISE :

- par permanence matin et/ou soir : **3.5€**
- forfait mensuel : **39€** (plafond tarifaire)

### ELÈVES NON DOMICILIÉS À NEULISE :

- par permanence matin et/ou soir : **4€**
- forfait mensuel : **55€** (plafond tarifaire)

### PÉNALITÉS FORFAITAIRES :

- Absence de réservation : **3€ / permanences**
- Dépassement horaire (au delà de 18h30) : **10€**

Ces pénalités sont en supplément du forfait mensuel.



# ACCUEIL

## 2 SERVICES SONT ORGANISÉS :

- **1er service de 11h30 à 12h30** : pour les élèves de maternelle, afin de leur permettre de faire la sieste à partir de 12h30, ainsi que les CP et de CE1.
- **2ème service de 11h30 à 12h30** : pour les CE2 et CM1/2. Selon l'effectif, un service unique pourra être organisé.

# REPAS

Les repas sont conçus sur site par l'équipe restauration, en donnant priorités à des circuits courts et en favorisant les produits locaux.

Les menus sont validés au préalable par une diététicienne et respectent des critères très stricts en matière de respect de l'équilibre nutritionnel, d'hygiène alimentaire et de traçabilité des aliments.

Les menus sont consultables en ligne sur le site internet de la commune ou sur le site Gestion Cantine.

Nous invitons les enfants à goûter les plats, car un aliment qu'on n'aime pas dans une recette peut parfois être délicieux dans une autre.



## TARIFS PAR ENFANT

ELÈVES DOMICILIÉS À NEULISE : 4€

ELÈVES NON DOMICILIÉS À NEULISE : 7€



Tarif majoré du repas, pour absence de réservation : 7.72 €



# CANTINE

# MODALITÉS

## LES MODALITÉS

### Quelles démarches dois-je accomplir ?

Vous devez effectuer l'inscription auprès du secrétariat de Mairie en complétant un « dossier d'inscription ». Le dossier est également disponible sur le site internet de la Commune.

Votre enfant doit avoir minimum 3 ans. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander une dérogation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie.

## A SAVOIR

Le règlement intérieur des services périscolaires est disponible dans votre espace personnalisé, sur le site internet de la Commune, ainsi que dans les services périscolaires.

Le dossier d'inscription devra rester à jour durant toute l'année scolaire. Vous êtes invité à signaler tout changement au secrétariat de Mairie qui transmettra l'information aux services périscolaires.

## GESTION CANTINE

Les réservations (cantine et/ou garderie) doivent être effectuées en ligne sur le site [www.gestion-cantine.com](http://www.gestion-cantine.com). Le secrétariat de Mairie vous remettra votre login et votre mot de passe, vous permettant d'accéder à votre espace personnalisé.

**Pour la garderie, du matin et/ou du soir, les inscriptions doivent être validées au plus tard la veille avant 12h.**

**Pour la restauration scolaire, elles doivent être validées au plus tard 48h à l'avance.**

Une fois ces délais passés, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie, soit par téléphone au 04.77.64.61.13, soit par mail à [mairie@neulise.fr](mailto:mairie@neulise.fr).

**PLUS AUCUNE RÉSERVATION NE SERA PRISE AU DELÀ DE LA VEILLE À 9H ET NI AUCUNE DEMANDE QUI PASSERA PAR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES.**

## ! ALLERGIES !

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il est nécessaire de le mentionner sur le dossier d'inscription, en donnant le plus d'informations possibles sur les manifestations et les risques.

**Un projet d'accueil individualisé (PAI) est obligatoire et devra être mis en place avant de pouvoir accueillir votre enfant.**

L'apport d'un panier repas pourra être demandé à la famille.



# FACTURATION

Les factures, mensuelles, sont mise à votre disposition sur votre espace personnel sur le site [www.gestion-cantine.com](http://www.gestion-cantine.com).

Les présences et absences de vos enfants sont validées quotidiennement par les agents municipaux par le biais de tablette directement reliée au logiciel de gestion.



Attention, si votre enfant est inscrit à la cantine et/ou garderie mais n'est pas présent, le service vous sera facturé.

Des dérogations sont toutefois possibles, si la mairie est informée et pour raison médicale, sur présentation d'un justificatif.

## PAIEMENT

Plusieurs modes de règlement sont possibles à réception de l'avis des sommes à payer au format papier :

- **Paiement en numéraire ou en chèque :**

le règlement doit être déposé ou envoyé au **Service de Gestion Comptable LOIRE NORD : 3 PL DU CHAMP DE FOIRE - 42300 ROANNE**

En aucun cas, il ne peut être déposé en mairie.

- **Paiement par internet :**

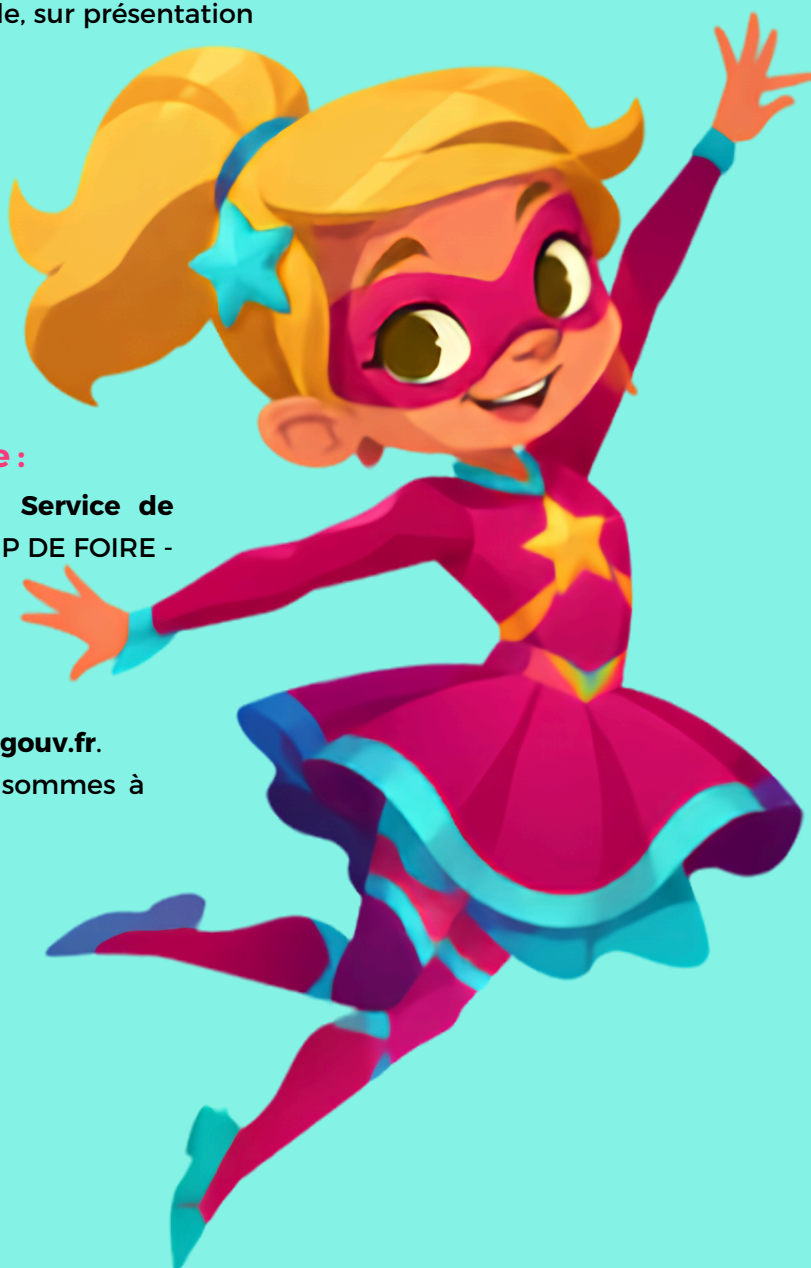
rendez-vous sur le site sécurisé [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr).

Vos identifiants sont mentionnés sur l'avis des sommes à payer que vous recevez au format papier.

- **Prélèvement automatique :**

complétez et remettez au secrétariat de mairie, le **mandat de prélèvement SEPA** joint au dossier d'inscription.

N'oubliez pas de **joindre un RIB** au mandat de prélèvement.



# LA FICHE DE BONNE CONDUITE

Dans le cadre des temps périscolaires, un système de suivi du comportement des enfants est mis en place afin de favoriser un climat serein, respectueux et bienveillant. Ce dispositif repose sur une fiche de bonne conduite, associée à un code couleur symbolisé par des ballons :

● **Ballon vert - Rien à signaler** : Tous les enfants commencent avec ce ballon.

↓ Un ou plusieurs manquements ont été constatés. | Au bout de 2 semaines, l'enfant repasse au vert.

● **Ballon jaune - Attention** : Les parents sont informés du changement de couleur.

↓ L'enfant continue ce comportement. | Au bout d'un mois, l'enfant repasse au vert.

● **Ballon orange - Rencontre** : Rencontre entre les parents et le responsable du service pour échanger et trouver ensemble des solutions.

↓ L'enfant continue ce comportement. | L'enfant repasse au vert après décision.

● **Ballon rouge - Avertissement** : L'enfant et ses parents sont convoqués par le Maire et le Premier adjoint pour étudier une éventuelle sanction.



Ce système vise avant tout à responsabiliser progressivement l'enfant, en l'aidant à prendre conscience de ses comportements et de leurs conséquences sur la vie du groupe. Il s'inscrit dans une démarche éducative et préventive, centrée sur le respect des autres, du matériel et des règles communes.

L'objectif n'est pas de stigmatiser, mais au contraire de :

- Encourager les comportements positifs et valoriser les efforts ;
- Accompagner l'enfant dans la compréhension des règles de vie en collectivité ;
- Impliquer les familles dès que nécessaire, pour créer une continuité éducative entre le cadre scolaire/périscolaire et la maison ;
- Prévenir l'escalade de certains comportements en intervenant tôt, avec des réponses adaptées.

Quand un manquement est constaté, l'équipe veille à échanger avec l'enfant, à mettre des mots sur les faits, et à proposer des pistes d'amélioration. Si les comportements persistent, les familles sont progressivement associées au processus, d'abord par de simples informations, puis par des temps d'échange, voire de médiation, toujours dans l'intérêt de l'enfant.



# QUELS COMPORTEMENTS ENTRAÎNENT UN CHANGEMENT DE COULEUR ?

La couleur du ballon peut évoluer en fonction de plusieurs types de manquements, répartis en trois grandes catégories :

## 1. Non-respect des règles de vie collective

- Comportement bruyant, cris répétés
- Jeux inadaptés avec le matériel (répétitifs ou dangereux)
- Agitation ou mauvaise tenue à table
- Bousculades volontaires
- Jeu avec la nourriture

## 2. Non-respect des biens ou des affaires d'autrui

- Dégradation volontaire du mobilier ou des locaux
- Détérioration des vêtements d'un camarade (ex. : crachats, salissures volontaires, ...)

## 3. Manque de respect envers les camarades ou le personnel

- Gestes déplacés (ex. : crachats, provocations physiques, ...)
- Violence physique (coups, bousculades agressives, ...)
- Propos déplacés ou insultants

Chaque changement de couleur du ballon n'est pas une punition, mais un signal clair et compréhensible pour l'enfant comme pour les adultes qui l'accompagnent. Il permet d'identifier un comportement inadapté et d'engager un dialogue constructif entre l'enfant, l'équipe encadrante et, si nécessaire, les parents.

# INFO TRANSPORT

 **Allo**  
**la Région**  
vous transporte   
**04 8000 7000**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

×

## TRANSPORTS SCOLAIRES INSCRIVEZ VOTRE ENFANT AVANT LE 19 JUILLET 2026\*

\*À partir du 20 juillet, une majoration de 30€ sera appliquée sur le montant d'inscription



×



Inscrivez-vous et consultez  
les horaires en ligne sur :  
[laregionvoustransporte.fr](http://laregionvoustransporte.fr)



## RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Le 01 septembre 2026



## VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du 17 octobre au 02 novembre 2026



## VACANCES DE NOËL

Du 19 décembre 2026 au 04 janvier 2027



## VACANCES D'HIVER

Du 13 février au 01 mars 2027



## VACANCES DE PRINTEMPS

Du 10 avril au 26 avril 2027



## GRANDES VACANCES 2027

À partir du 03 juillet 2027



C  
A  
L  
E  
N  
D  
R  
I  
E  
R  
2  
0  
2  
6  
-  
2  
0  
2  
7

# MES IDENTIFIANTS GESTION CANTINE

**LOGIN :**

.....

**MOT DE PASSE :**

.....



## CONTACTS

**Mairie de Neulise :**  
54 Chemin vieux  
04.77.64.61.13  
mairie@neulise.fr  
Station Illiwap :  
@42156

**Services Périscolaires :**  
105 Chemin Vieux  
04.77.62.98.26  
periscolaires@neulise.fr  
Station Illiwap :  
@42156:neulise-periscolaires

**Ecole publique :**  
199 Chemin vieux  
04.77.64.62.92  
Station Illiwap :  
@ecole-publique-neulise

**Ecole Saint Joseph :**  
371 Rue de la poste  
04.77.64.64.31  
Station Illiwap :  
@ecole-saint-joseph-  
neulise